



**Service public de Wallonie
Secrétariat Général
Département de la Géomatique
Direction de l'Intégration des géodonnées**

**UTILISATION DE LA COUCHE DE DONNÉES « ZONE FRANCHE EN WALLONIE »
DANS WALONMAP**

-

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Cartographie des zones franches	3
3. Les données dans WalOnMap.....	3
4. Se localiser en zone franche	5

1. Introduction

Cette note méthodologique explicite la manière dont un utilisateur peut consulter et utiliser la couche de données spatiale « Zones franches en Wallonie » dans l'application cartographique WalOnMap.

2. Cartographie des zones franches

Le dispositif des "zones franches" est un incitant fiscal établi par la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance et mis en œuvre par le SPF finances, en vertu duquel les entreprises qui investissent dans certaines zones en restructuration industrielle et qui y créent de nouveaux emplois peuvent bénéficier, durant 2 ans, d'une dispense de versement du précompte professionnel sur ces emplois additionnels (à concurrence de 25%), pour autant qu'elles maintiennent l'investissement durant 3 ans (PME) ou 5 ans (grandes entreprises).

La cartographie des zones franches reprend les parties du territoire wallon concernées par le dispositif. Les parcelles ont été regroupées en fonction de leur commune. Les zones franches localisées dans une zone (commune) d'aide à finalité régionale appartient au groupe A. Les autres font partie du groupe B distinguant les zones du groupe A de celles du groupe B.

Les zones franches sont issues d'un regroupement de parcelles cadastrales telles que cartographiées dans la version 2015 du plan cadastral (CadMap v.2015) et en considérant la carte communale des aides à finalité régionale 2014-2020 (cf. <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/ef275ec8-5d19-4cb0-91f1-230d341e2ad2.html>). Les parcelles cadastrales bénéficiant de l'incitant fiscal sont listées dans les annexes de l'Arrêté royal du 22/10/2017, portant exécution, en ce qui concerne la Région wallonne, de l'article 16 de la loi du 15 mai 2014 (pacte de compétitivité, d'emploi et de relance).

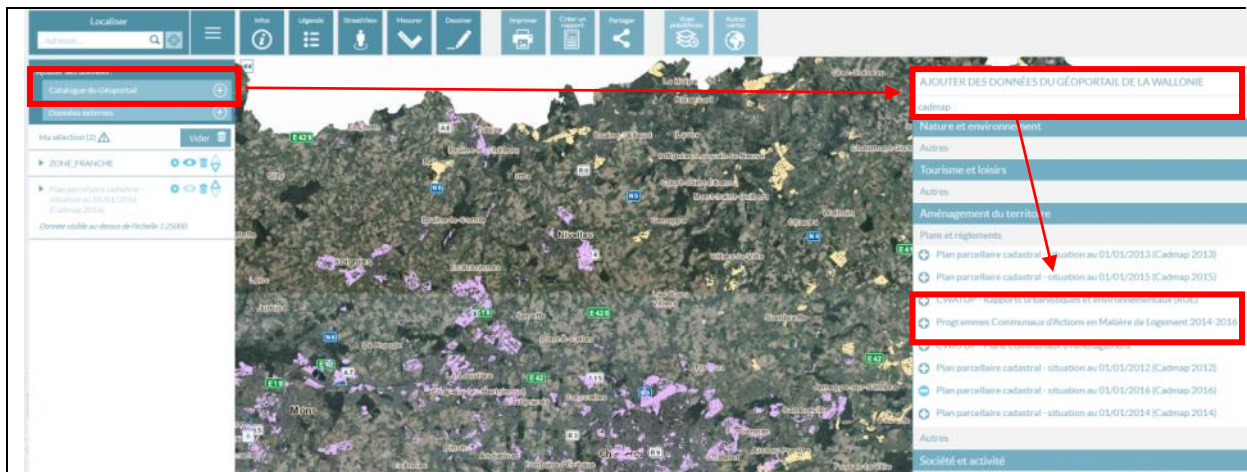
La couche de données des zones franches est consultable, au même titre que les données sources, dans l'application cartographique WalOnMap. Cette dernière permet de réaliser une recherche via un numéro de parcelle cadastral donné ou une adresse et de constater si la parcelle ou le bâtiment voulu est situé ou non en zone franche. Cette utilisation fait l'objet de la présente note méthodologique.

La couche de données de zones franches est documentée au travers d'une fiche descriptive disponible à l'adresse suivante : <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/7302fc51-50d9-4430-92f1-5b3e1a767101.html>

3. Les données dans WalOnMap

L'application cartographique WalOnMap (WOM) est disponible via le lien <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Les couches de données disponibles dans le catalogue sont ajoutées en cliquant sur « Catalogue du géoportail » disponible dans le panneau situé à gauche de l'écran. La fenêtre qui s'ouvre permet de saisir des mots-clés libres (ex. zone franche). Ensuite, il faut dérouler le sous-menu thématique et cliquer sur l'onglet (+) pour ajouter la donnée à la carte. La même opération peut être réalisée pour charger le plan cadastral (CadMap) pour l'année fiscale souhaitée.



La version de CadMap 2015 a été utilisée comme référence pour déterminer les parties du territoire concernées par le dispositif des zones franches. Néanmoins, les données ayant été agrégées, n'importe quelle version du plan parcellaire peut être superposée à la couche de données. Les données ajoutées à la carte sont disponibles dans le panneau de gauche « Ma sélection »

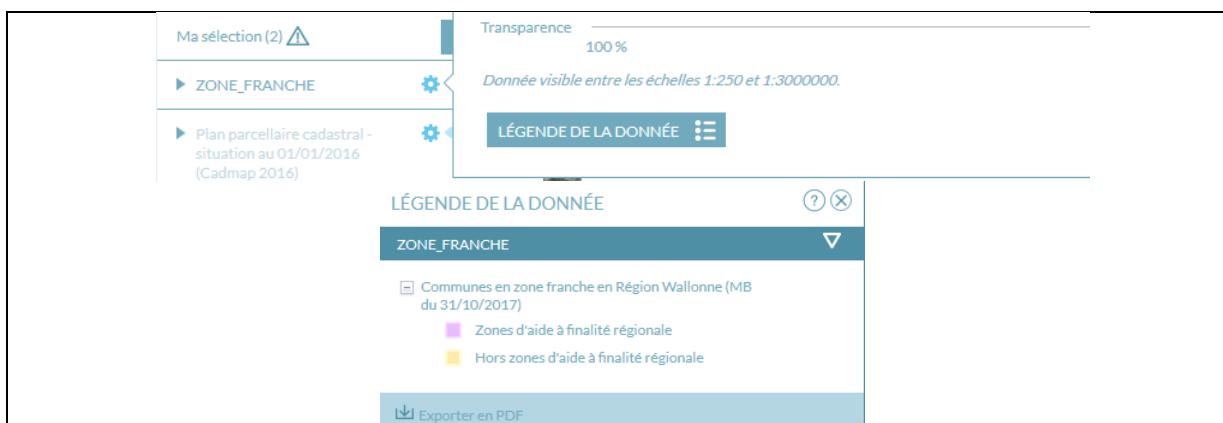
Pour plus de facilité, une carte pré-établie, constituée des couches ad hoc, est disponible via le lien <http://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=65A220A66FAA66AEE053D0AFA49D9977>.

Elle permet de visualiser les zones franches et la dernière version du plan cadastral disponible dans le catalogue des données (CadMap v.2016). Pour visualiser les parcelles, il faut zoomer au-delà du 1/25.000ème.

Les couches peuvent être paramétrées. Dans le panneau de gauche « Ma sélection », cliquez sur la roue dentée située au droit de la couche de données voulue. Il est possible de :

- Consulter la légende de la donnée ;
- Gérer la transparence.


Les zones franches du groupe A (située en zones – communes - d'aides à finalité régionale) sont représentées en mauve et celles du groupe B en jaune.



4. Se localiser en zone franche

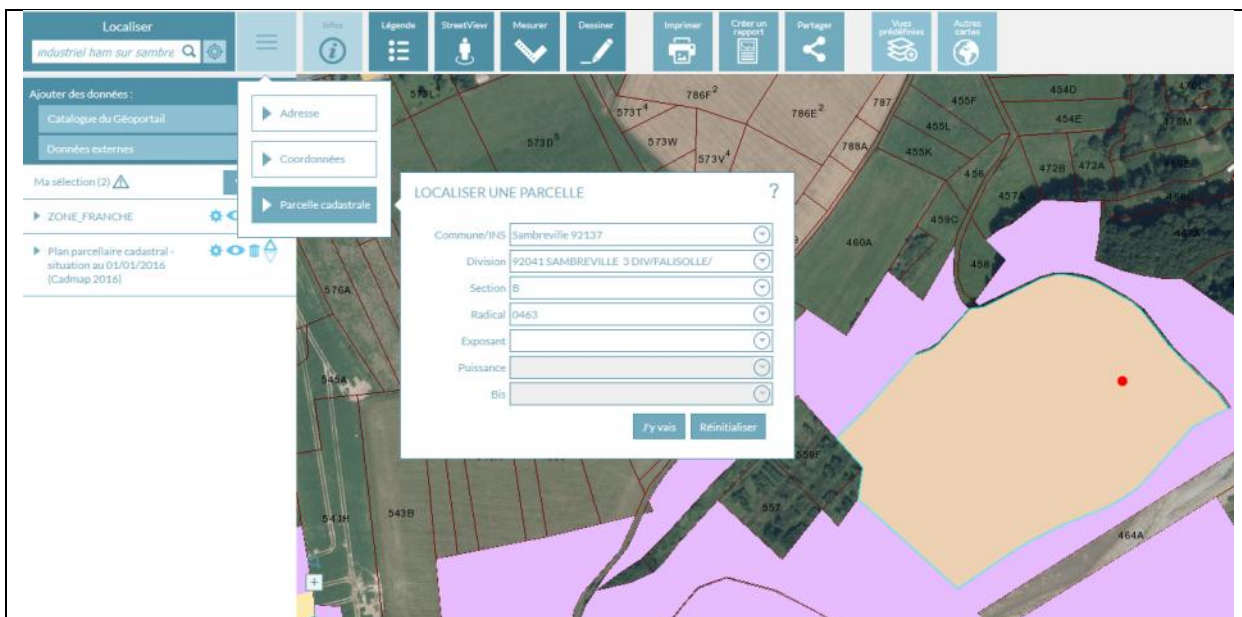
Une fois la couche de données « zones franches » ajoutées dans la carte, WalOnMap met à disposition de l'utilisateur des outils de géolocalisation intuitif permet de retrouver sa position géographique via une adresse, un numéro de parcelle cadastrale ou un ensemble de coordonnées X,Y. La recherche localisera et mettra en surbrillance la parcelle souhaitée. Par superposition avec la couche des zones franches, l'utilisateur saura directement si ladite parcelle est concernée ou non par le dispositif.

L'outil « Localiser » de WalOnMap est disponible dans la barre d'outils, en haut à gauche de l'écran.

De base, un menu permet à l'utilisateur d'inscrire une adresse. En cliquant sur l'onglet , l'utilisateur accède aux différentes options de géolocalisation.



Avec l'aide du plan cadastral en superposition, l'utilisateur peut déterminer que facilement quel est le numéro de la parcelle souhaitée. En cliquant sur l'onglet « Infos » (i – deuxième onglet dans la barre d'outils), il peut disposer de toutes les informations sur la parcelle (division, section, exposant, etc.). Il peut donc compléter l'ensemble des informations du formulaire de recherche par parcelle cadastrale. A chaque étape, il est possible de localiser la ou les parcelles répondant aux champs complétés. Les zones couvertes se marquent en surbrillance.



Par jeu de superposition, l'utilisateur constate si la parcelle est située dans un territoire en zone franche.

La recherche par adresse fonctionne sur base du même principe. L'utilisateur entre les informations dans le formulaire (code postal ou localité, rue, numéro) et clique sur « j'y vais ». Après avoir saisi le code postal ou la localité, il peut déjà se géolocaliser. Automatiquement, le zoom emmène l'utilisateur au plus prêt de l'adresse saisie. Néanmoins, le bâtiment n'apparaît pas en surbrillance. Cet outil de localisation par adresse servira donc à des utilisateurs voulant se localiser globalement au sein d'une zone franche.

